

## Un triste constat ...le geste de tri se dégrade :

Sur tout le territoire du SYTTOM 19, un même constat : une dégradation de la qualité du tri sélectif.

Malgré des consignes de tri mises à jour sur tous les points d'apport volontaire les erreurs de tri sont de plus en plus fréquentes.

Ces erreurs de tri représentent un coût non négligeable pour les collectivités et donc pour les contribuables. En effet, lorsque le tri est mal fait son coût de traitement augmente fortement. En plus du coût du tri vient s'ajouter le coût de l'incinération : les refus de tri étant au final incinérés dans l'une des deux Usine de Valorisation du SYTTOM 19.

Quel dommage que les gestes de tri qui demandent à tous une implication dans la préservation de notre planète soient gâchés par une mauvaise application des consignes !!!

Pour rappel voici les consignes qui s'appliquent sur tout le territoire du SYTTOM 19 :

- Bacs jaunes ou colonnes jaunes : emballages, acier, aluminium, plastiques, cartonnettes, briques alimentaires.



- Colonnes bleues : **papier uniquement**, pas de cartons.



- Colonnes vertes : uniquement les bouteilles et les bocaux en verre.



- Déchets ménagers non recyclables



- Les masques, gants, mouchoirs jetables et autres matériels sanitaires doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères.



- Les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes ou de fruit) doivent être triés à la source : compostage individuel ou lorsqu'elle existe une collecte près de chez vous.



Point d'apport volontaire appelé « tube »

Bac de pré-collecte 60L

Bio-secour ajouré

- Les cartons volumineux et/ou de livraison vont en déchèterie



**Pour le bien de tous,  
merci de bien trier avant de jeter !!!!**